

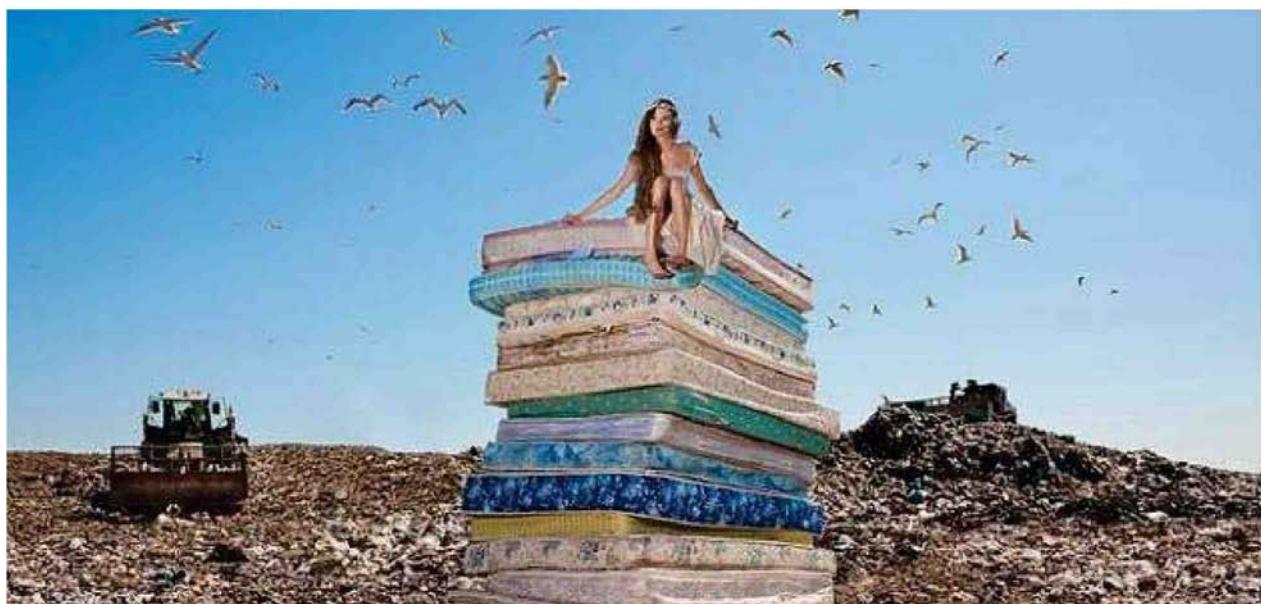


Industrie

DÉCHETS > Recyc-Matelas Europe, fondé par des Français en co-entreprise avec le canadien Recyc Matelas Canada, inaugure ce 8 janvier son deuxième site de recyclage de matelas en France. Il en prévoit six autres d'ici à fin 2014, et compte également s'implanter sur d'autres marchés européens. Depuis juillet 2012, les fabricants et distributeurs de produits d'ameublement sont responsables de leur fin de vie, dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP) qui concerne de plus en plus de filières.

Dominique Pialot

Le recyclage de vieux matelas fait son lit en France



A partir de ce 8 janvier, la France comptera deux sites de recyclage de matelas, ce qui en fait un pionnier en Europe. Après un site pilote à Limay (78), Recyc-Matelas Europe inaugure un deuxième site à Mortagne-sur-Sèvre en Vendée en présence du président du Conseil général. En collaboration avec le syndicat de traitement Trivalis, cette usine traitera 2500 tonnes de produits par an, pendant 4 à 5 ans.



Les sites, qui occupent une surface de 3.000 mètres carrés, sont capables de traiter environ 300.000 matelas par an, soit 7.000 tonnes. Ils emploient, « en CDI » insiste Franck Berrebi, 25 salariés en ré-insertion professionnelle. « Il faut compter environ 800.000 euros par site, pour un retour sur investissement de 4 à 5 ans », précise-t-il.

Décret d'application de la REP ameublement publié en juillet 2012

Le décret d'application concernant la responsabilité élargie du producteur (REP) adaptée aux matelas n'a été publié qu'en juillet dernier. Ce principe, apparu dans le cadre de directives européennes et fondé sur le principe du pollueur-payeur, concerne de plus en plus de filières. Il permet la collecte sélective et donc le recyclage de certains types de déchets, dont le financement est à la charge des fabricants, importateurs ou distributeurs.

Ces derniers peuvent assumer individuellement cette responsabilité mais se regroupent le plus souvent au sein d'éco-organismes agréés par l'Etat. En France, les déchets d'emballages ménagers ont été les premiers concernés, puis les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les véhicules hors d'usage, les pneumatiques usagés, les textiles usagés, les déchets de papiers graphiques, les médicaments non utilisés, et, depuis 2012, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), les déchets diffus spécifiques ménagers et les déchets d'ameublement, aussi bien ménagers que professionnels.

92 % de la matière valorisée

Mais dès 2011, deux syndicats français de traitement des ordures ménagères, le Syctom (Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et le Setom (Eure) décident de devancer la législation. Jusqu'à présent, pas moins de 5 millions de matelas sont enfouis en France chaque année. Alors qu'il est possible de récupérer 85 % de la matière (coton, feutre, bois, métal, mousse de polyuréthane, latex...) pour l'industrie automobile ou le secteur du bâtiment. 7 % sont valorisés sous forme de bois de chauffe. Recyc Matelas veut porter ce taux de valorisation global de 92 % à 95 %.



Soutenu par le fonds solidaire Bac Partenaires

C'est en 2010 que Franck Berrebi et son associé Jérémie Settbon établissent une co-entreprise avec Recyc-Matelas Canada, qui depuis 2007 déjà traite un million d'unités par an sur ses sites de Montréal, Toronto et Miami. Avec une machine adaptée aux produits européens et un site pilote installé à Limay, Recyc Matelas Europe constitue la première pierre d'une filière de déconstruction et de valorisation en France, et en Europe.

Soutenu depuis l'été 2011 par le fonds responsable et solidaire Bac Partenaires, Recyc-Matelas Europe a prévu d'ouvrir six autres sites dans l'Hexagone d'ici à la fin de l'année 2014, pour se rapprocher des gisements et abaisser les coûts. Aujourd'hui, il coûte aux collectivités, hôteliers, fabricants et distributeurs de 145 à 170 euros par tonne en passant par Recyc Matelas, contre seulement de 90 à 110 euros par tonne pour l'enfouissement.

Un marché européen

"Le marché potentiel est européen", précise Franck Berrebi, et les dirigeants de Recyc-Matelas Europe sont en discussion avec plusieurs pays voisins tels que la Belgique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou encore les Pays-Bas. « Il faut une bonne connaissance du pays pour accéder facilement aux gisements, c'est pourquoi nous étudions notre rapprochement avec d'autres acteurs », souligne Franck Berrebi.

Dans un premier temps, selon qu'ils sont issus du secteur de l'hôtellerie ou des particuliers, la collecte et le traitement des matelas « en fin de vie » seront gérés par deux éco-organismes distincts, Valdelia (pour le mobilier professionnel) et Ecomobilier (ménager), actuellement en cours d'agrément. À partir de mars prochain, une éco-contribution sera facturée au consommateur, sur le modèle de celle qui existe, par exemple, pour les produits électro-ménagers.